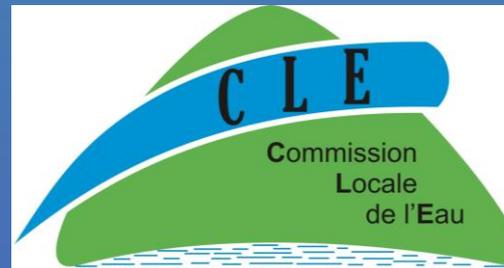


# COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE de la MAULDRE

*Perspectives du SAGE de la Mauldre pour l'année 2024*

Séance du Bureau de la CLE du 08/12/2023



# ORDRE du JOUR

1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.
2. Perspectives pour l'année 2024 et 2025.
  1. Etat des données disponibles
  2. Aspects manquant du SAGE au regard des évolutions réglementaires et d'autres documents
3. Actualités relatives au SAGE :
4. Présentation des plaquettes pollution et leur diffusion.

# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Les enjeux du SAGE :

<b>ORGANISATION</b> : Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du SAGE	<b>QUALITÉ DES MILIEUX SUPERFICIELS</b> : Restaurer la qualité des milieux aquatiques et superficiels	<b>EAUX SOUTERRAINES</b> : Préserver la ressource en eau souterraine	<b>INONDATIONS</b> : Prévenir et gérer le risque inondation	<b>PATRIMOINE ET USAGES RECREATIFS</b> : Valoriser le patrimoine et les usages liés à la ressource
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire en sorte que les dispositions du SAGE, son règlement et les actions programmées soient mises en œuvre</li><li>• Assurer la cohérence et la complémentarité entre les MOA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Atteindre le bon état écologique</li><li>• Définir une stratégie d'intervention hiérarchisée sur les masses d'eau du Bassin-versant</li><li>• Réduire les pressions sur les milieux aquatiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Atteinte du bon état des masses d'eau souterraines</li><li>• Non dégradation de la situation pour les masses d'eau</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire une culture du risque</li><li>• Prévenir le risque</li><li>• Promouvoir une gestion intégrée du risque à l'échelle du bassin-versant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préserver et protéger les éléments patrimoniaux lié à l'eau.</li><li>• Assurer maintien des usages de loisir avec la restauration des milieux</li></ul>

# 1. Bilan des réussites et limites du SAGE par enjeu.

## Enjeu 1 : Gouvernance

- Bonne **collaboration avec les services d'urbanisme** des intercommunalités. Association du secrétariat technique de la CLE pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.
- Une gouvernance inadaptée aux regard de l'évolution du **contexte institutionnel sur le territoire** : Réorganisation autour des EPCI et de la GEMAPI.
- une **perte de dynamisme de la CLE** empêchant de conjuguer réflexion politique avec les programmes contractuels entre maîtres d'ouvrage (CTEC 2020-2024).





# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Objectifs DCE de qualité des masses d'eau

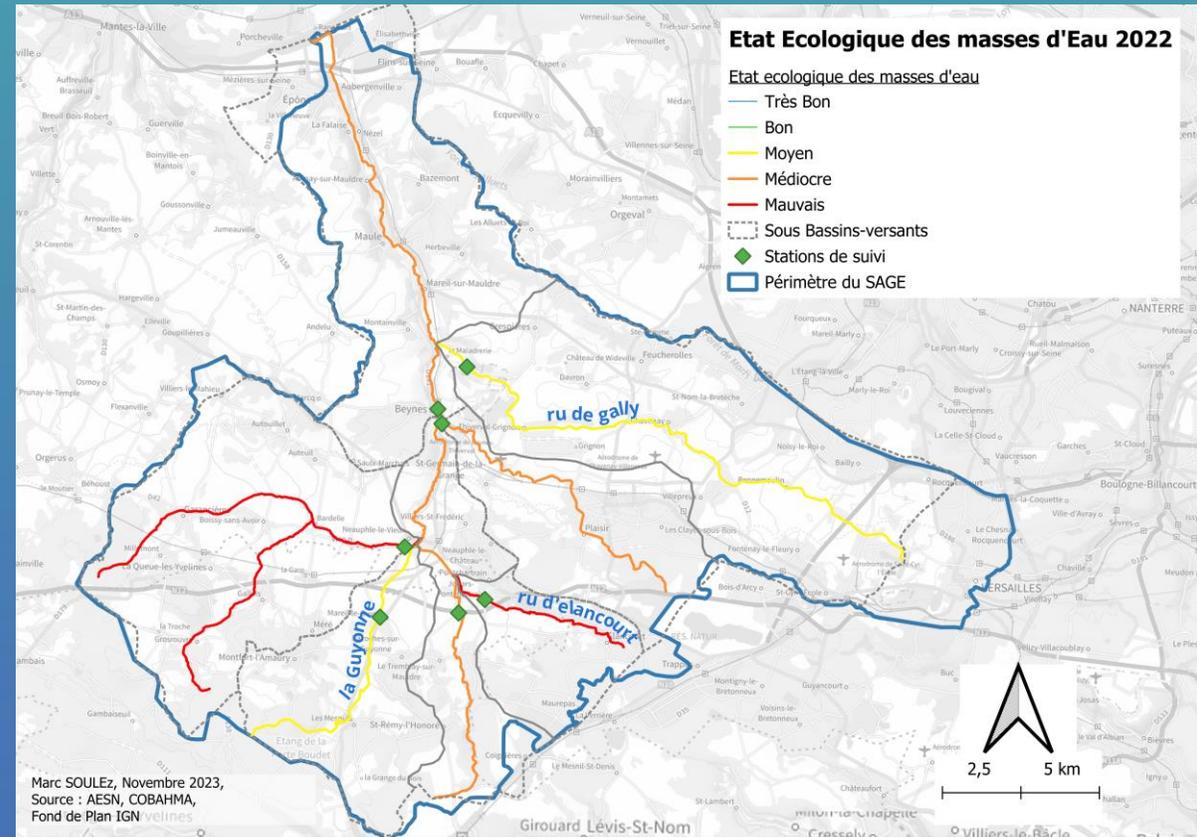
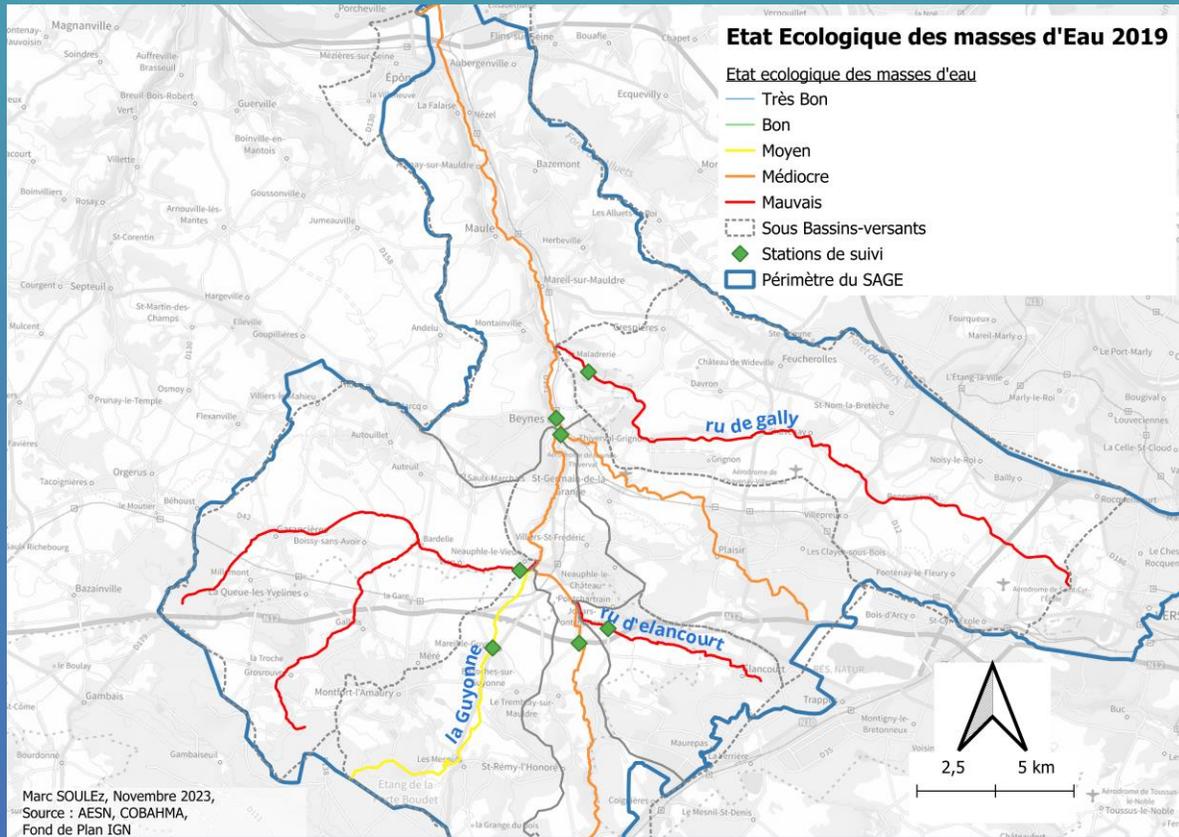
- CTEC de la Mauldre 2020-2024 peu mobilisateurs des maîtres d'ouvrage a conduit à des résultats en deçà des attendus de la DCE.
- Certains projets contractualisés ont fait la preuve de résultats concernant l'amélioration des paramètres déclassant pour la qualité des milieux.
- Une plus grande synergie entre les MOA aurait pu permettre de meilleurs résultats globaux.

### Enjeu 2 : Qualité des milieux

Masses d'eau	Objectifs de la DCE Dans le SAGE de 2015	Etat en 2022
La Mauldre de sa source au confluent du Maldroit	Bon état pour 2021	Médiocre
LE Ru d'Elancourt	Bon état pour 2021	Mauvais
Ruisseau du Lieutel	Bon état pour 2027	Mauvais
La Guyonne	Bon état pour 2021	Moyen
Ru du Maldroit	Bon potentiel pour 2027	Moyen
La Mauldre du confluent du Maldroit au confluent de la Seine	Bon état pour 2027	Médiocre
Ru de Gally	Bon état pour 2027	Moyen

# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

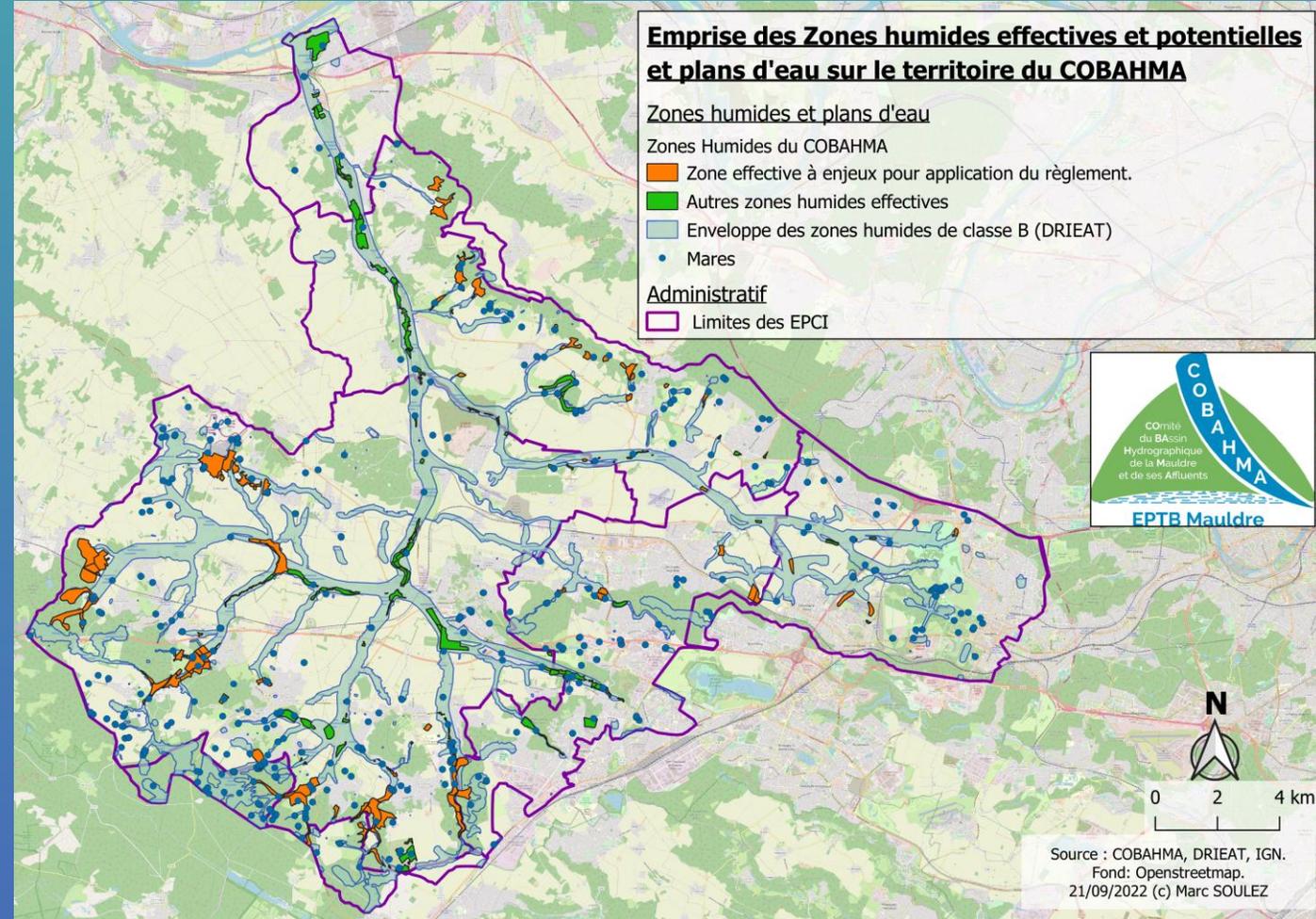
## • Enjeu 2: Qualité des milieux superficiels : Cours d'eau



# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Enjeu 2 : Qualité des milieux superficiels : Zones Humides

- Un **manque de connaissances** qui sera complété par l'étude de diagnostic global.
- Un **travail de pré-localisation** avait été effectué au moment de la première révision.
- Trop **peu de leviers** pour assurer une protection effective.
- Pas de portage de **stratégie foncière** pour assurer leur protection voire leur restauration.

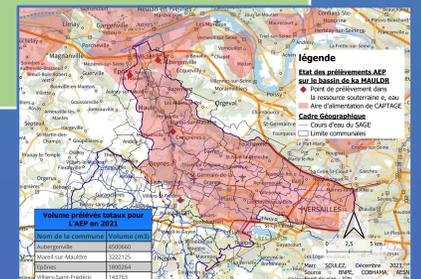


# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Enjeu 3 Ressource

### Enjeu peu investi par le SAGE dans sa version actuelle.

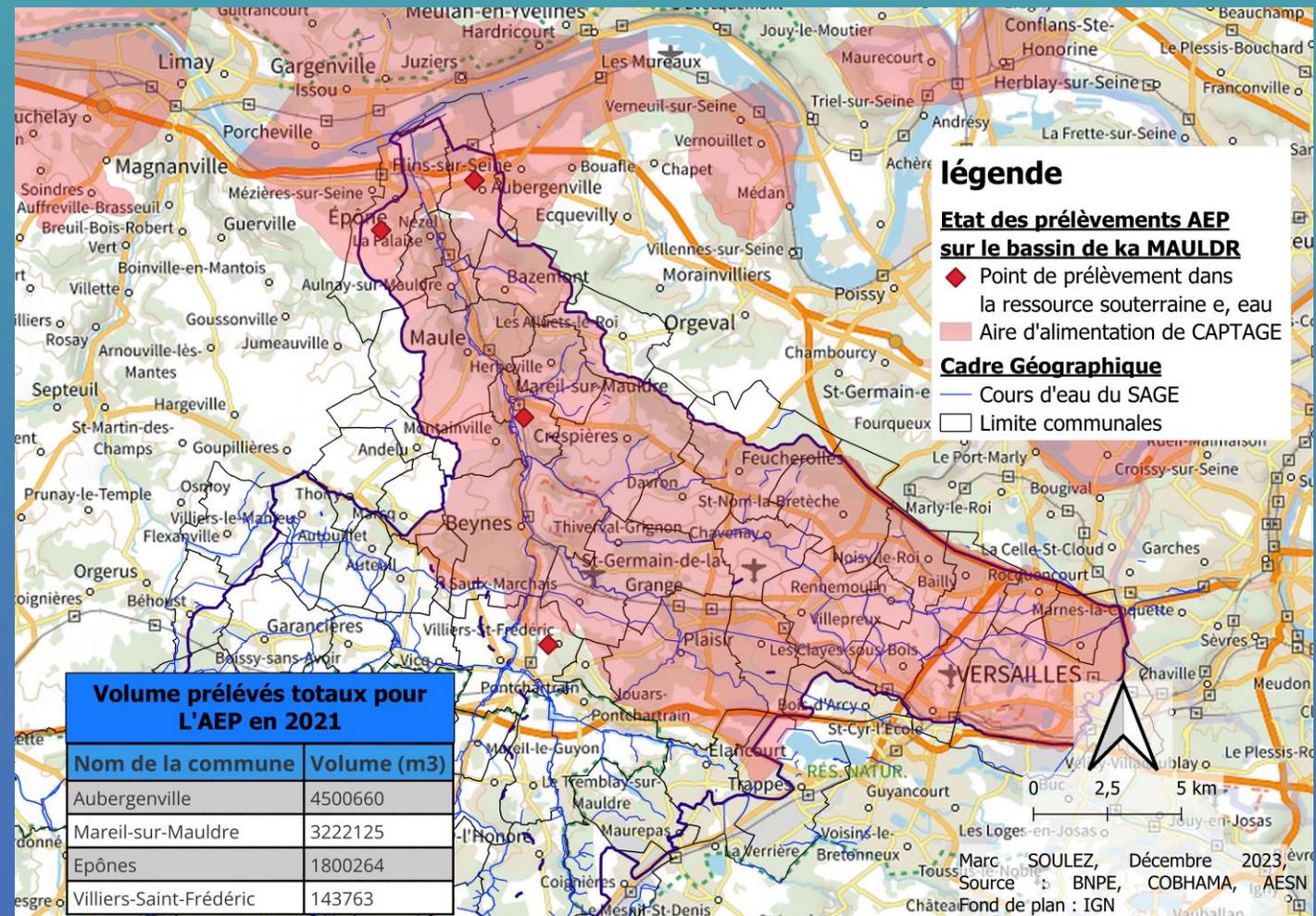
- L'enjeu **qualité de la ressource** est bien traité.
- Présence de **stations de suivi de la qualité** notamment au niveau des captages AEP
- Le **volet quantitatif peu exploré** car à l'époque, le bassin de la Mauldre n'était **pas autant exposé qu'aujourd'hui**
- Un **manque de connaissances** sur l'évolution des captages encore exploités ou abandonnés.



# Zoom sur la production AEP sur le bassin de la Mauldre

## Enjeu 3: état des connaissances sur la ressource en eau :

- **4 Sites** de production d'eau potable.
- Tous prélèvent dans la **ressource souterraine**.
- **9 666 812 m<sup>3</sup>** produit pour l'AEP en 2021 .
- A titre de comparaison, sur la seule commune de Flins-sur-Seine ce sont **10 804 394 m<sup>3</sup>** qui ont été produits pour l'AEP la même année.



# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Enjeu 4 Inondation

Depuis l'émergence de la GEMAPI mais également des PAPI :

Entrée « annexe » du SAGE:

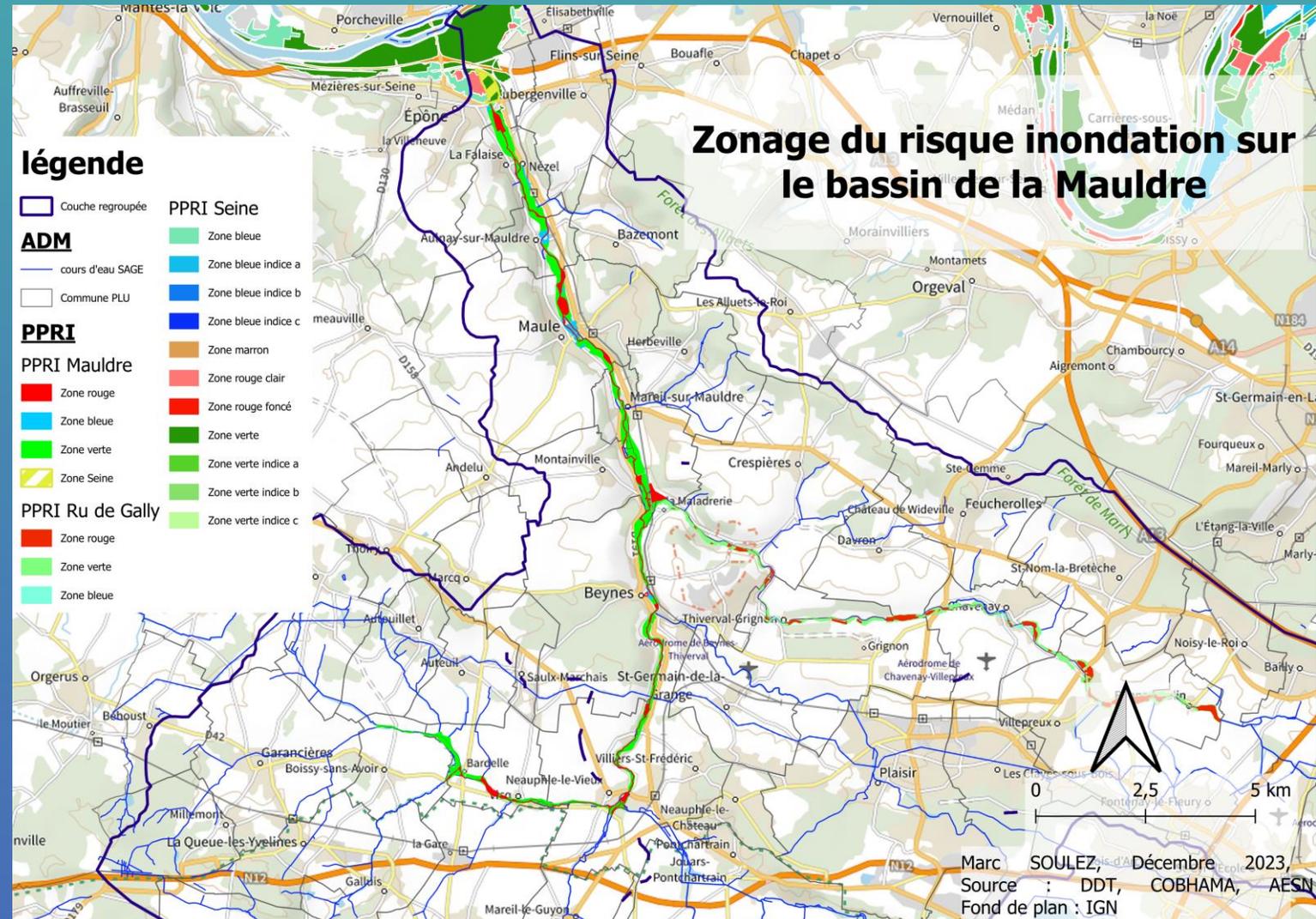
- Une des principales entrées de cet enjeu est la **gestion des eaux pluviales**
- Une étude du **CEREMA réalisée en 2017** a été réalisée (connaissance historique et de modélisation du risque inondation).
- **Identification lacunaire des ZEC pour les protéger.**
- Les **enjeux ruissellement** sont traités, une **cartographie de la sensibilité** au ruissellement des terrains avait été réalisée et doit être affinée.
- Développement de la **culture du risque** par l'accompagnement des communes pour l'intégrer dans leurs documents et assistance pour l'élaboration des documents type **PCS/DICRIM**.



# 1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.

## Enjeu 4 : Risque Inondation : cartographie réglementaires

- Presque tout l'ensemble du bassin est couvert par un zonage réglementaire sur le RI (PPRI ou R.111-3).
- La Mauldre jusqu'à Villiers-Saint-Frédéric, le Ru de Gally et le RU du Maldroit font l'objet de zonage du risque d'inondation.
- Les repères de crue sur l'axe de la Mauldre de l'épisode de 2016 diffusent la mémoire des catastrophes passées.
- La gestion du ruissellement reste problématique sur la compétence et la gestion.



## 2. Perspectives pour les années 2024 et 2025.

1. Etat des données disponibles
2. Aspects manquants du SAGE au regard des évolutions réglementaires et d'autres documents

# 2. Perspectives pour l'année 2024 et 2025.

## 2.1 Données disponibles et manquantes.

### Données disponibles :

- Données milieux aquatiques anciennes : L'étude de **diagnostic global** incluant la Mauldre à venir.
- Suivi de la **qualité des milieux au regard des paramètres de la DCE** : AESN, CTEC, portails publics
- Données issues des **services de l'Etat, de l'agence**, etc. : Occupation du sol, zonages administratifs, obstacles à l'écoulement, données d'Hydroportail, etc.

### Données manquantes :

- Volet **quantitatif** absent : Données sur l'état de la ressource, des prélèvements en eaux,
- **Impact du changement climatique**
- **Zones d'expansion des crues** (déductible de l'étude CEREMA et du diag global)
- Chronique des épisodes de **sécheresse** sur le bassin
- Phénomènes de **ruissellement** urbain et agricole

## 2.2 Aspects manquant du SAGE au regard des évolutions réglementaires et d'autres documents

### Nouveaux axes à développer pour la mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027:

#### Orientation 1 :

- Protection des zones humides à renforcer.
- Connaissance sur les ZEC et le fonctionnement en lit majeur des cours d'eau à développer.

#### Orientation 2 :

- Protection des masses d'eau face aux pollutions par les produits phytosanitaires à renforcer. Peu de connaissance sur leur usage par les collectivités.

#### Orientation 3:

- Développer la connaissance sur l'impact des pollutions industrielles et historique.
- Renforcer les règles de gestion des EP, notamment pour l'infiltration des petites pluies

#### Orientation 4:

- Intégration des enjeux quantitatifs et des problématiques liées au Changement climatique.
- Meilleure prise en compte des phénomènes de ruissellement urbain et agricole

➔ **En attendant une révision**, sur les aspects où le SAGE présente des lacunes par rapport au SDAGE 2022-2027, inciter les porteurs de projets, les services urbanisme, etc. à se référer au second.

## 2. Perspectives pour les années 2024-2025

- Lancer une révision n'est pas envisageable en l'état actuel de la gouvernance.
- Le transfert de la compétence de portage du SAGE vers le SMSO permettra de s'appuyer sur une structure porteuse dynamique pour financer les études nécessaires.
- Les années 2024 et 2025 seront des années de transition

# Objectifs pour 2024-2025 pour la phase transitoire

- Faire monter en compétence les membres de la CLE par des formations :
  - Journées thématiques,
  - Restitutions d'études portées par des maîtres d'ouvrages du territoire
- Saisir l'opportunité de compléter la connaissance du territoire avec les études en cours pour alimenter à terme la révision.

2024

hiver

printemps

été

automne

- Formation à destination des services d'urbanisme pour mieux intégrer la protection de la ressource et des milieux, ainsi que la gestion des EP.

- Fin de l'étude ressource seine Mantoise.
- Formation ZH avec le PNR de Chevreuse.
- Suite de l'étude de diagnostic global.

- Constitution d'un groupe de travail ressource en eau.

- Clôture du CTEC Mauldre 2020-2024
- Fin de l'étude de diagnostic global

hiver

printemps

été

automne

2025

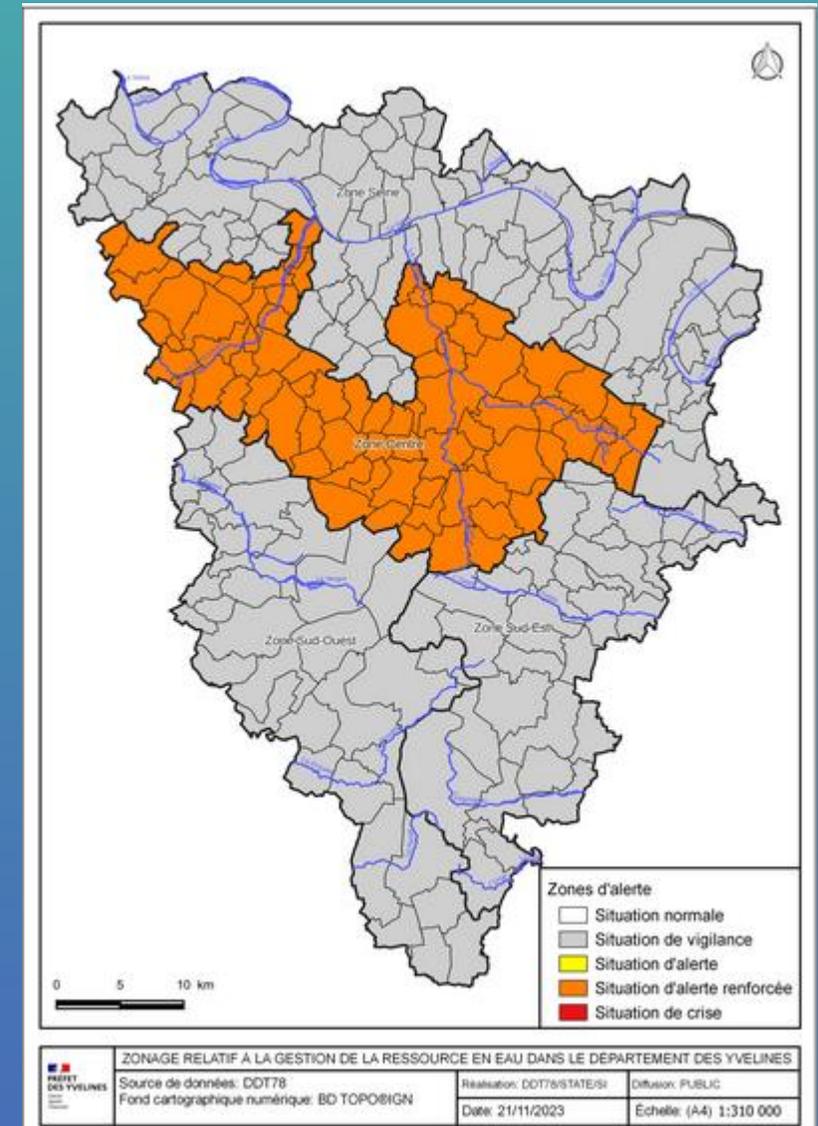
- Mobilisation des acteurs politiques pour le transfert de structure porteuse du SAGE.
- Poursuite du travail de formation / Animation (journées thématiques, groupe de travail etc.)

# 3. Actualités relatives au SAGE :

### 3. Actualités relatives au SAGE :

#### La Zone centre en situation d'alerte renforcée.

- Grace aux **pluies régulières observées depuis le mois de septembre**, les nappes ont entamé leur recharge. Ce phénomène s'observe principalement sur les relevés piézométriques.
- Le **contexte hydrogéologique** du bassin de la Mauldre rend difficile la recharge des nappes.
- L'ensemble des mesures de restrictions sont consultables sur le site internet de la préfecture.
- L'application **VigiEau** permet de diffuser l'information à l'ensemble des usagers de l'eau.



### 3. Actualités relatives au SAGE :

1. Publication des **décrets de modernisation des SAGE** pour enquête publique durant ce mois de décembre.
2. La **Stratégie d'adaptation au Changement climatique** adoptée en octobre dernier par le comité de bassin Seine-Normandie.  
Celle-ci pourra faire l'objet d'une présentation aux membres de la CLE
3. Elaboration du **12<sup>ème</sup> programme** (2025-2030) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en cours. Un fort accent sera mis sur les mesures de **sobriété** et une meilleure intégration des **enjeu biodiversité**.

# 4. Présentation des plaquettes pollution et leurs diffusions.

# Le rôle d'élu lors d'une pollution sur un cours d'eau ?



## Signalement d'une pollution du cours d'eau

Possibilité d'intervention des écogardes

Tout au long de la procédure, informer les usagers de l'eau :

- Eleveurs/agriculteurs de l'aval
- Service adduction eau potable
- Associations de pêche
- Riverains

Procédure  
détaillée dans  
le PCS



## SERVICES DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ

Interviennent pour:

- traiter la pollution,
- chercher sa source et l'auteur.



## GESTIONNAIRE DE L'EAU

Assainissement/Eau potable  
Remonte à la source de la pollution.

## COBAHMA

Lucile LETERTRE:  
[lucile.letertre@ryve.fr](mailto:lucile.letertre@ryve.fr)  
Marc SOULEZ  
[marc.soulez@ryve.fr](mailto:marc.soulez@ryve.fr)

Contacte les services de l'État et  
effectue un suivi du milieu.

## SERVICES DE L'ÉTAT

Engagent une procédure judiciaire si  
le pollueur est identifié.

## Les types de pollutions en rivière

Mortalité piscicole  
*dégradation brutale de la qualité  
de l'eau, sous-oxygénation, etc.*



Hydrocarbure  
*Formation de halos colorés en  
surface ou couche épaisse  
colorée brune ou noire odeur de  
fioul*

Formation **très** abondante d'écume  
*La décomposition de la matière organique provoque  
**naturellement** la formation d'écume.  
Une pollution survient lorsque celle-ci est **très**  
abondante*

## Que dit la réglementation ?

Deux articles du Code de l'environnement visent la pollution d'un cours d'eau :

Article L. 216-6 : Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Lorsque l'opération de rejet est autorisée par arrêté, les dispositions de cet alinéa ne s'appliquent que si les prescriptions de cet arrêté ne sont pas respectées.

Le tribunal peut également imposer au condamné de procéder à la restauration du milieu aquatique dans le cadre de la procédure prévue par l'article L. 173-9.

Article L. 432-2 : Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les eaux mentionnées à l'article L. 431-3, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende.

# Promeneurs... Comment reconnaître une pollution sur un cours d'eau ?

?✓ Vous remarquez une **couleur** inhabituelle de l'eau qui s'écoule ?



✓ Vous sentez une **odeur inhabituelle** et **forte** provenant de la rivière (d'essence, d'ammoniac...)?



✓ La **décomposition de la matière organique** provoque **naturellement** la formation d'écume.

Vous remarquez une **très forte** et **inhabituelle** quantité de mousse à la surface de la rivière ?



✓ Vous remarquez une **mortalité** anormale des poissons dans la rivière ?

Vous êtes alors **témoin d'une pollution accidentelle** de la rivière.

?

## Suite de la procédure :

SERVICES DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ

Interviennent pour traiter la pollution.



GESTIONNAIRE DE L'EAU

Sont informés et remonteront à la source de la pollution.



COBAHMA

Lucile LETERTRE: [lucile.letertre@ryve.fr](mailto:lucile.letertre@ryve.fr)  
Marc SOULEZ: [marc.soulez@ryve.fr](mailto:marc.soulez@ryve.fr)

Contacte les services de l'État et effectuera un suivi du milieu.

SERVICES DE L'ÉTAT

Engagent une procédure judiciaire si le pollueur est identifié.



## Qui contacter ?



Une fois la pollution identifiée, **contacter votre mairie** qui préviendra les pompiers pour intervenir.



Vous devrez communiquer:

- La localisation
- La description
- La date et l'heure



Dans un second temps vous pourrez contacter les services techniques du COBAHMA par mail avec la localisation, la description et des photos à l'appui si possible.



## Que dit la réglementation ?

Deux articles du Code de l'environnement visent la pollution d'un cours d'eau :

Article L. 216-6 : Puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende  
Article L. 432-2 : Puni de deux ans d'emprisonnement et de 18000 euros d'amende

# 4. Présentation des plaquettes pollution et leurs diffusions.

## Plaquettes élus :

- Distribution en mairie des communes traversée par un cours d'eau et diffusion sur le site internet du SAGE.

## Plaquettes particuliers :

- Distribution en mairie des communes traversée par un cours d'eau et diffusion sur le site internet du SAGE.
- Autres modalités de diffusion?

# Merci de votre attention

